



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°97- 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Validation du programme d'actions du projet de Contrat Vert et Bleu du PNRVA et engagement dans la réalisation des actions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Considérant que quasiment toutes les communes de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY sont dans le périmètre du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;

Monsieur le Président explique qu'en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne porte l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu (CVB). Ce programme d'actions pluriannuel vise à préserver et remettre en bon état la Trame Verte, Bleue et Noire du territoire du Parc et plus particulièrement des bassins versants de la Dordogne et de la Veyre et la Monne.

Il s'agit d'une démarche multi-partenariale permettant de soutenir les acteurs locaux pour la mise en œuvre des actions, avec une coordination assurée par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Monsieur le Président précise que la phase d'élaboration du Contrat Vert et Bleu, à laquelle la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a été associée, a permis de définir collectivement un programme d'actions sur une durée de 6 ans (2020 à 2025).

Le programme d'action pluriannuel avec les montants et les financements qui seront sollicités auprès de la Région est joint à la présente délibération.

Monsieur le Président propose que l'action E07 initialement portée par la commune de LA GODIVELLE pour les « Travaux de préservation d'un lac de maar volcanique : le lac d'en Haut » se fera sous maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY puisqu'il s'agit bien d'une action appartenant à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », tout comme l'action E04-6 concernant les « Aménagements de points d'abreuvement et de franchissement sur les bassins Dordogne et Rhue » inscrites au Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la période 2020-2025.

Afin de permettre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'instruire ce programme en vue de sa validation, il appartient à chaque maître d'ouvrage identifié de valider ce programme d'actions et de s'engager à réaliser les actions qui le concernent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire

- ❖ APPROUVE le projet de Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la période 2020-2025 ;
- ❖ APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY dans la réalisation du programme d'actions conformément au document annexé à la présente délibération ;
- ❖ PRECISE que l'action E07 concernant les « Travaux de préservation d'un lac de maar volcanique : le lac d'en Haut » se feront sous Maîtrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tout comme l'action E04-6 les « Aménagements de points d'abreuvement et de franchissement sur les bassins Dordogne et Rhue » ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer le Contrat Vert et Bleu du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour la période 2020-2025 ;
- ❖ Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers, et à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces actions ;
- ❖ MANDATE le Président pour en assurer la réalisation.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

